

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1903

30 juin 2016

SOMMAIRE

AHL Topco Sàrl	91298	Element Six S.A.	91303
Albury SPF S.A.	91298	Elían Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l.	91302
Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l.	91298	Elisandra S.à r.l.	91303
Argan Tree Financial S.A.	91298	Elisandra S.à r.l.	91303
Arisa Assurances	91298	Engel S.à r.l.	91304
Arisa Assurances	91299	F3L	91305
ARISA Ré	91299	F9 B Chateau S. à r. l.	91305
Artmax S.à r.l.	91299	First International Invest S.A.	91300
Beil Sàrl	91299	Five Arrows Alma S.à r.l.	91306
BMT	91299	GAM (Luxembourg) S.A.	91300
Campus E S.à r.l.	91299	Garden Jena s.à r.l.	91300
Capella Invest Spf S.A.	91301	G.D. Investments S.A.	91305
Cargotrans S.à r.l.	91302	G.Tech S.à r.l.	91304
Carioca Sol S.A.	91302	Janus Investment Lux S.à r.l.	91322
CCORP S.A.	91302	oneOone Luxury S.à r.l.	91298
CED Group II S.à r.l.	91301	Projet D2 S.à r.l.	91344
CED Group S.à r.l.	91301	PropReal Invest S.à r.l.	91344
Chiapparo G.m.b.h.	91301	Scintilla Ré	91344
ClinTec Luxembourg	91300	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF	91343
David Brown Systems S.à r.l.	91300	SPE III Sirani S.à r.l.	91341
Denim Sàrl	91305	SPE III Spinelli S. à r.l.	91339
Edimag S.A.	91304	Stella Lux S.à r.l.	91322
Electricité Eric S. S.à r.l.	91304	Swiss & Global Advisory S.A.	91300
Electro A. Hoffmann & Fils, S.à r.l.	91300		
Element Six Abrasives S.A.	91303		
Element Six S.A.	91303		

oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091771/9.
(160061134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

AHL Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 181.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091814/9.
(160061001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Albury SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.384.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091819/9.
(160061203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 197.949.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2509 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091824/9.
(160060840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Argan Tree Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 184.508.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091825/9.
(160060889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091827/9.
(160061292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091828/9.
(160061293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091829/9.
(160061286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Artmax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 192.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091831/9.
(160061290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Beil Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 12, op Huefdreisch.
R.C.S. Luxembourg B 99.235.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091862/9.
(160061388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

BMT, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.853.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091868/9.
(160061335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Campus E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016091872/9.
(160061387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

ClinTec Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.878.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091891/9.

(160061435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091922/9.

(160061355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Electro A. Hoffmann & Fils, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.571.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091959/9.

(160061412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

First International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.997.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091996/9.

(160061205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

**GAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Swiss & Global Advisory S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092019/9.

(160061047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Garden Jena s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 13, ZARE Ilot Est.
R.C.S. Luxembourg B 162.736.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092020/9.

(160060799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

CED Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.238.350,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Pictet.

R.C.S. Luxembourg B 181.632.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097378/18.

(160068212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.238.350,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants de catégorie B est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097379/18.

(160068203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Chiapparo G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 188.769.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097388/9.

(160068069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Capella Invest Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 202.744.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097369/9.

(160068020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Cargotrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 197.856.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Firma Cargotrans Sàrl abgehalten am 21. April 2016 um 10.00 Uhr in Ahn

Herr Edgar Dustin RAS, geboren am 14.10.1981 in Rotterdam (NL), wohnhaft in D-14532 Stahnsdorf, Güterfelder Damm 69-71 legt am heutigen Tag sein Amt als Geschäftsführer nieder.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Anthonij APPELDOORN, geboren am 20.05.1954 in Dirksland (NL), wohnhaft in L-6670 Mertert, 2c, Rue Basse. Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2016097370/17.

(160068033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Carioca Sol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.173.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016097371/12.

(160068230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.160.

Extrait des délibérations des décisions du conseil d'administration en date du 7 avril 2016

Décisions

Le conseil d'administration décide:

- de désigner le Cabinet d'avocat Jean-Pierre HIGUET, établi au 7 rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg au titre de dépositaire des titres au porteur émis par la société CCORP S.A, en lieu et place du Cabinet d'avocats GODFREY-HIGUET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016097377/16.

(160067591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Elian Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.012.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 167.609.

Les comptes annuels au 31 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098201/9.

(160068451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098197/10.

(160068586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan consolidé de la société De Beers S.A., maison mère de la société Element Six S.A., au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016098198/11.

(160068587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016098199/10.

(160068588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Elisandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.112.

Les statuts coordonnés au 13/04/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/04/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016098203/12.

(160069007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Elisandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.112.

A la date du 13 avril 2016, l'associé unique, la société de droit luxembourgeois, POMONA Sarl, RCS Luxembourg B198741, a changé sa dénomination sociale en ELISANDRA TOPCO S.à r.l.»

p. le gérant

Référence de publication: 2016098202/11.

(160068490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Engel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.088.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2016

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant que Gérant de la société, à la date du 21 mai 2015.

Acceptation de la nomination de la société FMS SERVICES S.A., siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société, avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

ENGEL S.à.r.l.

Référence de publication: 2016098204/13.

(160069075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 102.290.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDIMAG S.A.

Signature

Référence de publication: 2016098217/12.

(160068870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Electricité Eric S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.
R.C.S. Luxembourg B 180.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016098220/14.

(160068667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

G.Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.
R.C.S. Luxembourg B 186.684.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18.04.2016

Changement de siège

L'assemblée décide de changer le siège de la société de l'adresse:

25, Um Hongerbuer L-5714 Aspelt

vers l'adresse

1, Um Klaeppchen L-5720 Aspelt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2016.

Référence de publication: 2016098248/15.

(160069181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

G.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.746.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 26 avril 2016.

Monsieur Robert GODART

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016098249/12.

(160069038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

F3L, Société Anonyme.

Siège social: L-3825 Schifflange, 4, Cité Schefflengerbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 160.916.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098246/9.

(160068654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

F9 B Chateau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098247/9.

(160068538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Denim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 150.965.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue par-devant le notaire Maître Jean-Paul MEYERS, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 avril 2016, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016, EAC/2016/9028

a) que suite à une cession de parts sociales sous seing privé datée du 1^{er} avril 2016, il a été cédé:

- par Madame Maria CUSTODIO CORDEIRO, gérante, née à Lavos/Figueira Da Foz (Portugal) le 02 février 1980, demeurant à L-4010 Esch/Alzette, 76, rue de l'Alzette, cent (100) parts sociales de la Société à responsabilité limitée «DENIM S.à.r.l.» à Monsieur Christian RICBOURG, gérant, né à Metz (France) le 21 septembre 1955, demeurant L-4011 Esch/Alzette, 119, rue de l'Alzette,

b) que le gérant unique en fonction a démissionné de son mandat avec effet en date du 12 avril 2016, à savoir:

- Madame Maria CUSTODIO CORDEIRO, gérante, née à Lavos/Figueira Da Foz (Portugal) le 02 février 1980, demeurant à L-4010 Esch/Alzette, 76, rue de l'Alzette,

c) qu'un nouveau gérant unique a été nommé, en date du 12 avril 2016, pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Christian RICBOURG, gérant, né à Metz (France) le 21 septembre 1955, demeurant L-4011 Esch/Alzette, 119, rue de l'Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098181/24.

(160068966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Five Arrows Alma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 205.648.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Five Arrows Co-Investments II Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203.683,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2) Five Arrows Principal Investments II Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to thirty thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 30,990.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197.337,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée, which is hereby incorporated:

Art. 1. Denomination and corporate form. There is hereby established a Company in the form of a Société à responsabilité limitée (S.à r.l.) under the name of «Five Arrows Alma S.à r.l.» (the Company), which shall be governed by the present Articles of association (the Articles) as well as by the respective Laws and more particularly by the Law dated August 10, 1915, as amended, on commercial companies (the Law).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers (the Board).

2.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of incorporation.

2.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

2.5. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the easy communication of this registered office with foreign countries, the registered office may be transferred abroad provisionally until such time as the situation becomes normalized. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 3. Purpose.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and,

generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of incorporation.

Art. 5. Share capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, divided into ten (10) classes of shares as follows:

- (a) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the Class A Shares);
- (b) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the Class B Shares);
- (c) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the Class C Shares);
- (d) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the Class D Shares);
- (e) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the Class E Shares);
- (f) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the Class F Shares);
- (g) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the Class G Shares);
- (h) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the Class H Shares);
- (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the Class I Shares); and
- (j) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the Class J Shares), in each case, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

5.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

5.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by Law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4. The Company's shares are in registered form.

6.5. For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to share redemptions:

- (i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;
- (ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;
- (iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;
- (iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;
- (v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;
- (vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;
- (vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; and

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding. Shares redeemed by the Company shall be cancelled and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this Article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the shares of the relevant class. Where shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class J Shares).

Where shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder of the relevant class of shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount (as defined below) pro rata their participation in the relevant class of shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the general meeting of shareholders. Shareholders holding redeemed and cancelled shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of shares in issue in the class of the shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts (as defined below).

The Available Amount applicable to the relevant class of shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the shares unless otherwise decided by the general meeting of shareholders) adopting their resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the shares.

For the purposes of this Article 6:

Available Amount means:

(a) the net profits of the Company (including carried forward profits)

plus

(b) distributable reserves of the Company

minus

(c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles of Association and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the shares.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by Law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least. In case of disagreement

between the surviving shareholders and the legal heirs, the surviving shareholders may repurchase the shares of the legal heirs who became shareholder at a value to be determined and to the extent permitted by the Law.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferors and the transferees consent.

Art. 9. General meeting of shareholders.

9.1. Powers of the general meeting of shareholders

9.1.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.1.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles of incorporation is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

9.1.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles of incorporation.

9.1.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these Articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

9.2. Convening general meetings of shareholders

9.2.1. The annual general meeting of shareholders will be held each year at the Company's registered office or any other location in Luxembourg specified in the convening notice. The manager or the board of managers may convene other general meetings of shareholders, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2.2. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2.3. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.2.4. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by e-mail with acknowledgement of receipt at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The convening notice shall be sent by registered letter if the use of electronic communication is not available.

9.2.5. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

9.3. Conduct of general meetings of shareholders

9.3.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

9.3.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

9.4. Quorum and vote

9.4.1. Each share entitles to one (1) vote.

9.4.2. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of corporate units, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

9.4.3. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

9.4.4. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

9.4.5. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

9.4.6. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

9.5. Minutes of general meetings of shareholders

9.5.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

9.5.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

9.5.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 10. Board of managers.

10.1. Appointment and Removal

10.1.1. The Company is managed by a board of managers, which is composed of at least three (3) managers, divided into two categories, respectively denominated «Class A Managers» and «Class B Managers». The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

10.1.2. The managers are appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of the office.

10.1.3. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

10.1.4. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

10.2. Powers

10.2.1. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

10.2.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

10.3 Representation and Signatory Power

10.3.1. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager.

10.3.2. The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either members or not.

10.3.3. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

10.3.4. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any Class A Manager and any Class B Manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

10.4. Meetings

10.4.1. In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.4.2. In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

10.4.3. In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

10.4.4. In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

10.4.5. In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

10.4.5. In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.4.6. In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

10.5. Liability of manager(s)

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 11. Statutory(s) auditor(s), Independent(s) auditor(s).

11.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

11.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall determine their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

11.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

11.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

11.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

11.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

11.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criterion provided for in the first paragraph of article 35 of the Law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same Law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

Art. 12. Fiscal year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 13. Annual report.

13.1. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

13.2. Each shareholder may inspect the annual account at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 14. Profits, Dividends.

14.1. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

A declared and unpaid dividend may be claimed by the unpaid shareholder for a period of 5 (five) years. No interest shall be payable on unpaid dividends.

Amounts standing on the share premium account may be distributed to the shareholder(s) if approved by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of this Article 14.

Should a dividend be declared or amounts standing on the share premium account of the Company be distributed, amounts payable shall be applied as provided below and in reverse alphabetical order (i.e., distributions shall be made to holders of Class J Shares first, thereafter if no Class J Share exists, to holders of Class I Shares and thereafter following the same approach until no Class A Share exists).

For the purposes of this Article 14,

Class A Amount:

means the amount to 0.5% of the nominal share value of the Class A Shares.

Class B Amount:

means the amount to 0.45% of the nominal share value of the Class B Shares.

Class C Amount:

means the amount to 0.4% of the nominal share value of the Class C Shares.

Class D Amount:

means the amount to 0.35% of the nominal share value of the Class D Shares.

Class E Amount:

means the amount to 0.3% of the nominal share value of the Class E Shares.

Class F Amount:

means the amount to 0.25% of the nominal share value of the Class F Shares.

Class G Amount:

means the amount to 0.2% of the nominal share value of the Class G Shares.

Class H Amount:

means the amount to 0.15% of the nominal share value of the Class H Shares.

Class I Amount:

means the amount to 0.1% of the nominal share value of the Class I Shares.

For the avoidance of doubt, to the extent Class J Shares are outstanding, amounts distributable to shareholders holding Class J Shares shall be equal to the remaining portion of the Company's distributable profits after allocation of the fixed profit entitlement to the other classes, the same applying to such class of shares outstanding should no Class J Shares be outstanding.

14.2. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

Art. 15. Merger, Liquidation, Dissolution.

15.1. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with conditions laid down for amendments to the Articles.

15.2. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators powers and remuneration.

15.3. When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

15.4. Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 16. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by Law, these Articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 17. Governing law.

17.1. These Articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg Law. All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

17.2. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon:

(i) Five Arrows Co-Investments II Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the (a) one hundred twenty-seven (127) class A shares, (b) one hundred twenty-seven (127) class B shares, (c) one hundred twenty-seven (127) class C shares, (d) one hundred twenty-seven (127) class D shares, (e) one hundred twenty-seven (127) class E shares, (f) one hundred twenty-eight (128) class F shares, (g) one hundred twenty-eight (128) class G shares, (h) one hundred twenty-eight (128) class H shares, (i) one hundred twenty-eight (128) class I shares and (j) one hundred twenty-eight (128) class J shares, in each case, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 1,275.-); and

(ii) Five Arrows Principal Investments II Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe the (a) one thousand one hundred twenty-three (1,123) class A shares, (b) one thousand one hundred twenty-three (1,123) class B shares, (c) one thousand one hundred twenty-three (1,123) class C shares, (d) one thousand one hundred twenty-three (1,123) class D shares, (e) one thousand one hundred twenty-three (1,123) class E shares, (f) one thousand one hundred twenty-two (1,122) class F shares, (g) one hundred twenty-two (1,122) class G shares, (h) one hundred twenty-two (1,122) class H shares, (i) one hundred twenty-two (1,122) class I shares and (j) one hundred twenty-two (1,122) class J shares, in each case, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to eleven thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 11,225.-); and

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, and has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred fifty Euros (EUR 1,350.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Mr Charles TRITTON, manager, born on September 11th, 1965 in London (United Kingdom), residing professionally at New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU, United Kingdom.

Class B Managers:

- Mr Angelo LUIS, manager, born on November 25th, 1981 in Colmar (France), residing professionally at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

- Mr Julien MENGOZZI, manager, born on July 20th, 1981 in Thionville (France), residing professionally at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg; and

- Mr Marc-Antoine LEVALLOIS, manager, born on August 22th, 1983 in Arras (France), residing professionally at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Five Arrows Co-Investments II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12,500.- EUR), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.683,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) Five Arrows Principal Investments II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30,990.- EUR), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.337,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination et forme sociale. Il est constitué par les présentes une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) sous la dénomination de «Five Arrows Alma S.à r.l.» (la Société), laquelle sera régie par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil).

2.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

2.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.5. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Parts Sociales et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en dix (10) classes de parts sociales comme suit:

- (a) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (b) mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (c) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (d) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (e) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (f) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (g) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (h) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et
- (j) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J).

Chaque Part Sociale a une valeur d'un Euro (EUR 1,-).

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.2. Un registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.3. Une cession de part(s) sociale(s) s'opère par la mention sur le registre des parts sociales, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert des parts sociales, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

5.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire prévue par la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.5. Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats partagés:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;

(iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;

(iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;

(v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat;

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat;

(ix) aucune Part Sociale de Classe I ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe J existent au moment du rachat.

Les Parts Sociales rachetées par la Société doivent être annulées et le capital social de la Société doit être réduit en conséquence.

Le prix de rachat de Parts Sociales (la Valeur d'Annulation par Part Sociale) sera déterminé dans les conditions du présent Article 6.

Le capital émis de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales dans leur entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans une (de) telle (s) Classe(s). Dans le cas de rachats ou d'annulations de Classes de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée ou annulée auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible (tel que défini ci-après), au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie ci-après) par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Disponible sera déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée des Associés sur la base de Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous).

Le Montant Disponible applicable à la Classe concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés, adoptant sa résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 6:

Montant Disponible signifie:

(a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmentés

(b) des réserves distribuables de la Société réduits

(c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) par tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément aux Lois (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi du Luxembourg sur les Sociétés), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Parts Sociales.

Art. 7. Registre des sociétés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire prévue par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de

ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants. En cas de désaccord entre les associés survivants et les héritiers légaux, les associés survivants peuvent racheter les parts des héritiers légaux devenus associés à la valeur restant à déterminer et dans la mesure permise par la Loi.

8.4. Toute cession d'Part Sociale doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite à quoi tout gérant pourra porter la cession au registre des associés.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Assemblée générale des associés.

9.1. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

9.1.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.1.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'Assemblée Générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.1.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.1.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

9.2. Convocation de l'assemblée générale des associés

9.2.1. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel précisé dans la convocation de l'assemblée. Le gérant ou le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés, dans ce cas, le lieu, la date sont précisés dans la convocation de l'assemblée.

9.2.2. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

9.2.3. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.2.4. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par courriel avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée. L'avis de convocation doit être envoyé par lettre recommandée si le recours à la communication électronique n'est pas disponible.

9.2.5. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

9.3. Conduite de l'assemblée générale des associés

9.3.1. Un bureau de l'assemblée peut être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

9.3.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

9.4. Quorum et vote

9.4.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

9.4.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

9.4.3. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

9.4.4. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

9.4.5. Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

9.4.6. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

9.5. Procès-verbaux des assemblées générales des associés

9.5.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

9.5.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

9.5.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

10. Conseil de gérance.

10.1. Élection et révocation

10.1.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois (3) gérants, divisé en deux catégories, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les gérants ne peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

10.1.2. Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

10.1.3. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

10.1.4. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

10.2. Pouvoirs

10.2.1. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

10.3. Représentation et Pouvoir de signature

10.3.1. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

10.3.2. Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

10.3.3. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

10.3.4. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par les signatures conjointes, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

10.4. Réunions

10.4.1. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

10.4.2. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.4.3 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

10.4.4. En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

10.4.5. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

10.4.6. En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

10.4.7. En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

10.5. Responsabilité du gérant/ Conseil de gérance Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Commissaire(s) aux comptes statutaires.

11.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

11.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

11.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

11.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

11.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

11.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

11.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

Art. 12. Exercice annuel. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Compte annuel.

13.1. Chaque année, au trente et un décembre, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

13.2. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 14. Profits, Dividende.

14.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Un dividende déclaré mais non payé peut être revendiqué par l'associé non payé pendant cinq (5) ans. Aucun intérêt ne pourra être payé sur des dividendes impayés.

Les montants disponibles sur le compte prime d'émission peuvent être distribués aux Associés par décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux provisions du présent Article 14.

En cas de déclaration de dividende ou de la distribution de compte prime d'émission un tel dividende ou une telle distribution devra être allouée et payée comme suit et dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à remonter jusqu'à ce qu'aucune Part Sociale de Classe A n'existent plus).

Pour les besoins de l'Articles 14:

Montant Classe A:

signifie un montant égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A.

Montant Classe B:

signifie un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B.

Montant Classe C:

signifie un montant égal à 0,4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C.

Montant Classe D:

signifie un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D.

Montant Classe E:

signifie un montant égal à 0,3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E.

Montant Classe F:

signifie un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F.

Montant Classe G:

signifie un montant égal à 0,2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G.

Montant Classe H:

signifie un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H.

Montant Classe I:

signifie un montant égal à 0,1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I.

Pour éviter tout doute, dans le cas où les Parts Sociale de Classe J restent émises, le montant distribuable aux Associés de la Classe J sera égal à la portion restante des profits distribuables de la Société après distribution du profit fixe afférent aux autres classes, le même principe s'appliquant à toute classe de Part Sociale, sous condition qu'aucune Part Sociale de Classe J soit encore émise.

14.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

Art. 15. Fusion, Liquidation, Dissolution.

15.1. A l'exception de la dissolution par une décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions prévues pour la modification des statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

15.3. La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

15.4. Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 16. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 17. Loi applicable.

17.1. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

17.2. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Art. 18. Disposition Générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Sur ces faits,

(i) Five Arrows Co-Investments II Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (a) cent vingt-sept (127) parts sociales de classe A, (b) cent vingt-sept (127) parts sociales de classe B, (c) cent vingt-sept (127) Parts Sociales de Classe C, (d) cent vingt-sept (127) parts sociales de classe D, (e) cent vingt-sept (127) parts sociales de classe E, (f) cent vingt-huit (128) parts sociales de classe F, (g) cent vingt-huit (128) parts sociales de classe G, (h) cent vingt-huit (128) parts sociales de classe H, (i) cent vingt-huit (128) parts sociales de classe I et (j) cent vingt-huit (128) parts sociales de classe J, d'une valeur de un euro (1 EUR) chacune, et la libérer par un apport en espèces s'élevant à mille deux cent soixante-quinze euros (1.275,- EUR); et

(ii) Five Arrows Principal Investments II Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (a) mille deux cent vingt-trois (1,223) parts sociales de classe A, (b) mille deux cent vingt-trois (1,223) parts sociales de classe B, (c) mille deux cent vingt-trois (1,223) Parts Sociales de Classe C, (d) mille deux cent vingt-trois (1,223) parts sociales de classe D, (e) mille deux cent vingt-trois (1,223) parts sociales de classe E, (f) mille deux cent vingt-deux (1,222) parts sociales de classe F, (g) mille deux cent vingt-deux (1,222) parts sociales de classe G, (h) mille deux cent vingt-deux (1,222) parts sociales de classe H, (i) mille deux cent vingt-deux (1,222) parts sociales de classe I et (j) mille deux cent vingt-deux (1,222) parts sociales de classe J, d'une valeur de un euro (1 EUR) chacune, et la libérer par un apport en espèces s'élevant à onze mille deux cent vingt-cinq Euros (11.225,-EUR).

Le montant total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Résolution des associés

A la suite de la création de la Société, les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital souscrit décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéfinie:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Charles TRITTON, gérant, né le 11 septembre 1965 à Londres (Royaume Uni), ayant pour adresse professionnelle New Court, St Swithin's Lane, London EC4P 4DU, Royaume Uni;

Gérants de Catégorie B

- Monsieur Angelo LUIS, gérant, né le 25 novembre 1981 à Colmar (France), ayant pour adresse professionnelle 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

- Monsieur Julien MENGOZZI, gérant, né le 20 juillet 1981 à Thionville (France), ayant pour adresse professionnelle 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

- Monsieur Marc-Antoine LEVALLOIS, né le 22 Août 1983 à Arras (France), ayant pour adresse professionnelle le 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la même date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 avril 2016. Relation GAC/2016/3194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016098235/897.

(160069207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

**Janus Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Stella Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.946.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary public, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ICG EFVI Luxembourg Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195832, having its registered office at 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("ICG EFVI Luxembourg Investments"),

here represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder representing the entire share capital of Stella Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 195946, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1377 dated 29 May 2015 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, aforementioned, dated 1 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2417 dated 8 September 2015.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the denomination of the Company from "Stella Lux S.à r.l." to "Janus Investment Lux S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Janus Investment Lux S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles")."

2. To transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend article 2.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **2.1.** The registered office is established in Niederanven. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

3. To change the nominal value of the Company's shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) and increase of the number of shares from one hundred twenty-five (125) to twelve thousand five hundred (12,500);

4. To reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

5. To create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares;

6. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

7. To issue, with payment of a total share premium of nine million eight hundred thirty-nine thousand six hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,839,614.07), (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the ninth resolution and entitling to dividends in accordance with the Company's articles of association from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase;

8. To accept the subscription of the New Shares by ICG Europe Fund VI Jersey Limited, a limited company incorporated in Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 118020, whose registered office is at Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY ("ICG EFVI Jersey"), with payment of a total share premium of nine million eight hundred thirty-nine thousand six hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,839,614.07), by a contribution in kind of a receivable held by ICG EFVI Jersey against the Company (the "Receivable"), having an aggregate contribution value of nine million nine hundred fifty-two thousand one hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,952,114.07) (the "Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to ICG EFVI Jersey;

9. To fully restate the articles of association of the Company;

10. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to change the denomination of the Company from "Stella Lux S.à r.l." to "Janus Investment Lux S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Janus Investment Lux S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles")."

Second resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend article 2.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **2.1.** The registered office is established in Niederanven. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Third resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to change the nominal value of the Company's shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) and increase of the number of shares from one hundred twenty-five (125) to twelve thousand five hundred (12,500).

Fourth resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares.

Sixth resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of nine million eight hundred thirty-nine thousand six hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,839,614.07), the New Shares, i.e. (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the ninth resolution.

Eighth resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments RESOLVES to accept the subscription of the New Shares by ICG EFVI Jersey and its full payment through a contribution in kind of the Receivable and to allocate such New Shares to ICG EFVI Jersey.

Subscription - Payment

There now appears ICG EFVI Jersey, here represented by Mrs. Marisa Gomes, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which will remain annexed to the present deed for purpose of registration, and declares to:

- a) subscribe to the New Shares; and
- b) fully pay up such New Shares by a contribution in kind of the Receivable (the "Contribution"), having an aggregate contribution value of nine million nine hundred fifty-two thousand one hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,952,114.07).

ICG EFVI Jersey, acting through its attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of the recipient company issued on 31 March 2016, signed by the managers (gérants) of the Company as at the date of the Contribution at nine million nine hundred fifty-two thousand one hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,952,114.07).

ICG EFVI Jersey, acting through its duly appointed attorney, declares that:

- a) it is the sole owner with full power of disposal of the Receivable;
- b) the Receivable, which is hereby contributed in kind, is freely transferable; and
- c) there exists no impediments to the free transferability of the Receivable to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Further to the aforementioned subscription to the New Shares, ICG EFVI Jersey is from now on a shareholder of the Company and as such entitled to vote on the following resolutions.

ICG EFVI Luxembourg Investments and ICG EFVI Jersey RESOLVE to allocate the Subscription Price as follows:

- a) one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) shall be allocated to the nominal share capital amount of the Company; and
- b) nine million eight hundred thirty-nine thousand six hundred fourteen Euro and seven Cent (EUR 9,839,614.07) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Ninth resolution

ICG EFVI Luxembourg Investments and ICG EFVI Jersey RESOLVE to fully restate the Articles as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Janus Investment Lux S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the "Class I Shares") and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Cancellation of share classes

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in this article 6.3.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general shareholders meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general shareholders meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Definitions:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of these Articles.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and article 13.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

13.3. Any distributed amount made by the Company shall be allocated by the general shareholders meeting in accordance with the rights of the different classes of Shares, as set out hereafter:

13.3.1 the holders of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10 per cent of the nominal value of the Class A Shares;

13.3.2 the holders of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15 per cent of the nominal value of the Class B Shares;

13.3.3 the holders of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20 per cent of the nominal value of the Class C Shares;

13.3.4 the holders of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 per cent of the nominal value of the Class D Shares;

13.3.5 the holders of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 per cent of the nominal value of the Class E Shares;

13.3.6 the holders of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 per cent of the nominal value of the Class F Shares;

13.3.7 the holders of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 per cent of the nominal value of the Class G Shares;

13.3.8 the holders of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 per cent of the nominal value of the Class H Shares;

13.3.9 the holders of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 per cent of the nominal value of the Class I Shares;

13.3.10 the holders of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 per cent of the nominal value of the Class J Shares;

13.3.11 the balance of the amount distributed shall be allocated to the last class of Shares in issue (starting with the Class J Shares).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG EFVI Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195832, ayant son siège social au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ("ICG EFVI Luxembourg Investments"),

ici représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Stella Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et ayant son siège social au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195946, constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1377 le 29 mai 2015 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Carlo Wersandt, précité le 1 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2417 le 8 septembre 2015.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de "Stella Lux S.à r.l." en "Janus Investment Lux S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Janus Investment Lux S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts")."

2. Transfert du siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et modification subséquente de l'article 2.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Niederanven. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

3. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent Euro (EUR 100,-) à un Euro (EUR 1,-) et augmentation du nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) à douze mille cinq cent (12.500);

4. Reclassification des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

5. Création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

7. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions huit cent trente-neuf mille six cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.839.614,07), de (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels qu'adoptés à la neuvième résolution et donnant droit aux dividendes conformément aux statuts de la Société à compter du jour de la décision des associés d'augmenter le capital social.

8. Acceptation de la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par ICG Europe Fund VI Jersey Limited, un limited company constitué à Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 118020, ayant son siège social au Liberte House 19 - 23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY ("ICG EFVI Jersey") avec paiement d'une prime d'émission de neuf millions huit cent trente-neuf mille six cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.839.614,07), par un apport en nature d'une créance détenue par ICG EFVI Jersey contre la Société (la "Créance") d'une valeur de neuf millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.952.114,07) (le "Prix de Souscription"), et allocation par la Société de ces Nouvelles Parts Sociales à ICG EFVI Jersey.

9. Refonte intégrale des statuts de la Société.

10. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE de changer la dénomination de la Société de "Stella Lux S.à r.l." en "Janus Investment Lux S.à r.l." et de modifier de manière subséquente l'article 1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Janus Investment Lux S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts")."

Deuxième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE de transférer le siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier de manière subséquente l'article 2.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 2.1. Le siège social est établi à Niederanven. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Troisième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent Euro (EUR 100,-) à un Euro (EUR 1,-) et d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) à douze mille cinq cent (12.500).

Quatrième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE de reclassifier les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE de créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

Sixième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Septième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions huit cent trente-neuf mille six cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.839.614,07), (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels qu'adoptés dans la neuvième résolution.

Huitième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments DECIDE d'accepter la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par ICG EFVI Jersey et de les payer intégralement par apport en nature de la Créance et d'allouer ces Nouvelles Parts Sociales à ICG EFVI Jersey.

Souscription - Payement

Comparet maintenant ICG EFVI Jersey, représenté par Mme. Marisa Gomes, préqualifiée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu de la procuration donnée sous seing privé ci-avant mentionnée et déclare:

- souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- effectuer la libération en totalité pour les Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en la Créance (l' "Apport") ayant une valeur totale de neuf millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.952.114,07).

ICG EFVI Jersey, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire émise en date du 31 mars 2016, signée par les gérants de la Société à la date de l'Apport, à neuf millions neuf cent cinquante-deux mille cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.952.114,07).

ICG EFVI Jersey, agissant par le biais de son mandataire, déclare que:

- a) il est le seul détenteur de la Créance et a tout pouvoir pour la transférer;
- b) la Créance, qui est ici apportée en nature, est librement transmissible; et

c) il n'existe pas d'empêchement à la libre cessibilité de la Créance à la Société, et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance à la Société.

A la suite de la souscription aux Nouvelles Parts Sociales qui précède, ICG EFVI Jersey est un associé de la Société et à ce titre a le droit de voter sur les résolutions suivantes

ICG EFVI Luxembourg Investments et ICG EFVI Jersey DECIDENT d'allouer le Prix de Souscription de la manière suivante:

a) cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et

b) neuf millions huit cent trente-neuf mille six cent quatorze euros et sept centimes (EUR 9.839.614,07) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Neuvième résolution

ICG EFVI Luxembourg Investments et ICG EFVI Jersey DECIDENT de refondre les statuts de la société de la façon suivante:

" **Art. 1^{er} . Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Janus Investment Lux S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Rachat de classes de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans cet article 6.3.), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie en question au moment de l'annulation de la ou les classe(s) concernée(s) de Parts Sociales, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Après rachat et annulation des Parts Sociales de la Classe pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Définitions:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s) mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées sur une (des) réserve(s) non-distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)

PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées sur une (des) réserve(s) non-distribuables selon les exigences légales ou statutaires

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. et l'article 13.3 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne

correspondant pas à des bénéficiaires réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

13.3. Tout montant distribué par la Société sera alloué par l'assemblée générale des associés en lien avec les droits des différentes classes de parts sociales, comme indiqué ci-dessous.

13.3.1. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A aura droit à un dividende équivalent à 0.10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

13.3.2. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B aura droit à un dividende équivalent à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

13.3.3. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C aura droit à un dividende équivalent à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

13.3.4. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D aura droit à un dividende équivalent à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

13.3.5. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E aura droit à un dividende équivalent à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

13.3.6. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F aura droit à un dividende équivalent à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

13.3.7. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G aura droit à un dividende équivalent à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

13.3.8. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H aura droit à un dividende équivalent à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

13.3.9. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I aura droit à un dividende équivalent à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

13.3.10. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J aura droit à un dividende équivalent à 0.55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

13.3.11. le solde du montant distribué sera alloué à la dernière Classe de Parts Sociales par ordre alphabétique (en débutant par la Classe J).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi."

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016097870/931.

(160067824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.495.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of March,
before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared

EPF Acquisition Opera S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.255 and with a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on March 29th, 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of SPE III Spinelli S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133495 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company), incorporated by a deed received by Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 9, 2007 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2895 dated December 13th, 2007. The Articles have not been amended since the date hereof.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles and more specifically to amend and restate the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follow:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including but not limited to listed companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, public offer or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including but not limited to shares of limited companies, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further (i) guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and (ii) give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who knows and understands the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de mars,

par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu

EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.255 et ayant un capital social de EUR 12,500 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de SPE III Spinelli S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.495 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 2007 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2895 du 13 décembre 2007. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la date indiquée ci-dessus.

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler de l'Article 2 des Statuts, et plus particulièrement de modifier et de reformuler l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription, offre publique ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, y inclus sans se limiter à des parts ou actions de sociétés cotées, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également (i) garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et (ii) consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 avril 2016. 2LAC/2016/7310. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097912/122.

(160067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.497.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-ninth day of March,

before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared

EPF Acquisition Opera S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.255 and with a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on March 29th, 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of SPE III Sirani S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.497 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company), incorporated by a deed received by Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 9, 2007 (the Articles), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2895 dated December 13th, 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follow:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including but not limited to listed companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, public offer or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, including but not limited to shares of limited companies, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign

companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and to give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who knows and understands the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de mars,
par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu

EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) régie et existant sous le droit du Grand- Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.255 et ayant un capital social de EUR 12,500 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de SPE III Sirani S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.497 et ayant un capital social de EUR 12,500 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 2007 (les Statuts), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1969 du 13 septembre 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler de l'Article 2 des Statuts, et plus particulièrement de modifier et de reformuler l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription, offre publique ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, y inclus sans se limiter à des parts ou actions de sociétés cotées, et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont

l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également (i) garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et (ii) consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 avril 2016. 2LAC/2016/7309. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097910/121.

(160067869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.036.

— EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 11 décembre 2015 que:

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes se terminant au 30 juin 2016;

- Le mandat d'administrateurs de Messieurs Christoph Gosdenoz (demeurant en Suisse), Tim Radjy (demeurant en Suisse) et Pieter Oostlander (demeurant aux Pays -Bas) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2016;

- Il est noté que Monsieur Cornelius Pietzner (demeurant en Suisse) a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 30 septembre 2015;

- Madame Veronica Berbers (demeurant 25, Van Eeghenlaan, 1071EN Amsterdam, Pays-Bas) est nommée administratrice avec effet au 18 janvier 2016 jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016097863/23.

(160067933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

Scintilla Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 184.438.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 13 avril 2016

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Brice ALLEMAN,

Monsieur Stéphane YVON,

Monsieur Alastair RUSSELL, Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi du 7 décembre 2015, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2016.

Scintilla Re S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016097887/23.

(160067617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

PropReal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 196.688.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2016

Monsieur MOTTIN Nicolas, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été révoquer de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);

- Bouyer Sylviane (gérante);

- Koprivtchina Darina (gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PropReal Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2016099888/17.

(160070802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Projet D2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.363.

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2016.

Projet D2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016099905/12.

(160070552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.
